

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1088

25 avril 2015

### SOMMAIRE

|  |       |   |       |
|--|-------|---|-------|
| Apache International Finance III .....             | 52194 | Hollybank Holdings S.à r.l. ....                  | 52179 |
| Artstop S.A., SPF .....                            | 52186 | Horus Nenuphar S.à r.l. ....                      | 52181 |
| Asia Pacific Investment Holdings S.à r.l.<br>..... | 52202 | Hotel Am Park S.A. ....                           | 52181 |
| AZ Electronic Materials S.A. ....                  | 52203 | Hotel Am Park S.A. ....                           | 52182 |
| AZ Electronic Materials S.à r.l. ....              | 52203 | Hotels & Resorts Investments S.A. ....            | 52180 |
| Bain Pumbaa Luxco S.à r.l. ....                    | 52186 | HP Investmentfund-FIS .....                       | 52182 |
| Catalyst EPF II CJ Guernsey S.à r.l. ....          | 52187 | ICT Luxembourg G.m.b.H. ....                      | 52181 |
| CEPF II BSM S.à r.l. ....                          | 52187 | Ilim Holding Luxembourg S.à r.l. ....             | 52184 |
| Crossroads II S.à r.l. ....                        | 52188 | Immparis S.A. ....                                | 52184 |
| Estation .....                                     | 52224 | Immparis S.A. ....                                | 52185 |
| Financial Corporate S.A. ....                      | 52186 | Imperial Innovations S.à r.l. ....                | 52181 |
| GJK Investments S.A. ....                          | 52178 | ING Private Equity Sicav .....                    | 52182 |
| GJK Investments S.A. ....                          | 52179 | Interoute Communications Holdings S.A.<br>.....   | 52183 |
| Goldenstein & Goldenstein S.A. ....                | 52178 | Item Development S.A. ....                        | 52185 |
| GP Acquisition Holding S.à r.l. ....               | 52178 | IT & T Consulting S.A. ....                       | 52185 |
| Grenz - Immo S.à r.l. ....                         | 52178 | Ivano S.à r.l. ....                               | 52184 |
| Groupe Ugolini .....                               | 52180 | Jobs.lu (Luxembourg Branch) .....                 | 52185 |
| Halmac & Co S.A. ....                              | 52178 | Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l. ....                   | 52186 |
| HGHQK 2 S.à r.l. ....                              | 52180 | Marks & Clerk (Luxembourg) LLP .....              | 52218 |
| Hierscht Finance S.A. ....                         | 52179 | Omicron Distribution S.à r.l. ....                | 52223 |
| Higher Ground S.A. ....                            | 52183 | Riviera Invest und Services S.A. ....             | 52184 |
| High Mountain Holdings S.à r.l. ....               | 52179 | Weinberg Real Estate Holding #2 S.à r.l.<br>..... | 52219 |
| H.I.G. Luxembourg Holdings 61 S.à r.l. ....        | 52180 | Weinberg Real Estate Partners #2 SCA<br>.....     | 52221 |
| Holdingsfin S.A. ....                              | 52183 |   |       |
| Hollybank Holdings S.à r.l. ....                   | 52179 |   |       |

**Grenz - Immo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 30, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 101.918.

Der Jahresabschluss vom 31/12/2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015041622/9.

(150047772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

**Goldenstein & Goldenstein S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 112.266.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015041620/10.

(150047592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

**GP Acquisition Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 155.945.

Les comptes consolidés de GP Acquisition Holding S.à r.l. au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015041621/10.

(150047954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

**Halmac & Co S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 165.417.

Par la présente, il est signalé que Luxfiducia S.à r.l., établie au 20 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg et inscrite au R.C.S. sous le numéro B 71529, a été nommée dépositaire des actions au porteur et du registre des actions au porteur de la société Halmac & Co S.A., inscrite au R.C.S. sous le numéro B165417 et dont le siège social est au 20 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015041628/12.

(150048178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

**GJK Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.561.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 12 mars 2015*

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2018, Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 12 mars 2015.

Référence de publication: 2015041617/13.

(150047631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

**GJK Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.561.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015041618/9.

(150047632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

---

**Hollybank Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 125.551.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 13 mars 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015041634/10.

(150047537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

---

**Hollybank Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 125.551.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 13 mars 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015041635/10.

(150047539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

---

**High Mountain Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 167.760.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour High Mountain Holdings S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015041633/11.

(150047893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

---

**Hierscht Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 162.398.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion des membres du Conseil d'Administration tenu au siège social 18 février 2015*

En date du 18 février 2015, la Société a désigné la société Banque International à Luxembourg (BIL), avec siège social au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, comme dépositaire au sens de l'article 2 de la loi du 28 juillet 2014 relative au dépôt obligatoire et à l'immobilisation des actions et des parts au porteur.

Fait à Luxembourg, le 18.02.2015.

Certifié sincère et conforme

Signatures

Référence de publication: 2015041648/14.

(150047269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

---

**Hotels & Resorts Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 139.314.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 mars 2015.

Référence de publication: 2015041656/10.

(150047857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

---

**HGHQK 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 192.493.

*Extrait du procès-verbal de la résolution circulaire prise par l'actionnaire unique de la société le 3 février 2015*

L'Assemblée Générale décide de nommer au poste de gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur HEINZ Alain, né le 17 mai 1968 à Forbach (France), résidant à 121, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, Luxembourg.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2015041645/12.

(150047795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

---

**H.I.G. Luxembourg Holdings 61 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 192.738.

En date du 15 janvier 2015, l'associé unique H.I.G. Luxembourg Holdings 62 S.à r.l, avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a cédé la totalité de ses 12.500 parts sociales à H.I.G Luxembourg Holdings 64 S.C.A., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1 882 Luxembourg qui les acquiert.

En conséquence, l'associé unique de la Société est H.I.G Luxembourg Holdings 64 S.C.A., précité, avec 12.500 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2015.

Référence de publication: 2015041626/15.

(150047309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

---

**Groupe Ugolini, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 894.208,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 193.976.

**EXTRAIT**

Les associés, dans leurs résolutions du 10 mars 2015, ont nommé comme nouveau gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Madame Patricia UGOLINI, demeurant 1556 Route de Saint Florent, lieu dit Razetta, 20200 Bastia, France, gérant de catégorie A.

En outre, l'un des associés de la société à savoir, Madame Patricia UGOLINI, a désormais comme adresse:

- 1556 Route de Saint Florent, lieu dit Razetta, 20200 Bastia, France.

Luxembourg, le 13 mars 2015.

*Pour GROUPE UGOLINI*

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015041625/17.

(150047405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

---

**ICT Luxembourg G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6868 Wecker, 6, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 106.339.

Der Jahresabschluss zum 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015041675/9.

(150047851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

**Imperial Innovations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 35.131,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 157.293.

Les Comptes Annuels au 31 juillet 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2015.

*Pour la société*

Référence de publication: 2015041659/11.

(150047263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

**Hotel Am Park S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4142 Esch-sur-Alzette, 50, Gaalgebierg.

R.C.S. Luxembourg B 129.685.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 09 mai 2012*

Le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Jean-Paul Defay, comptable, demeurant au 82, rue Prince Jean à L-4463 Soleuvre, est renouvelé pour une période de un an et viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2013.

Certifié sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2015041654/12.

(150047381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

**Horus Nenuphar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 192.998.

Suite au contrat de cession conclu en date du 15 janvier 2015 entre KEOP IN S.à r.l. et les sociétés DARKOS S.à r.l., TIRIS S.à r.l., DRACHOC S.à r.l., il résulte que KEOP IN S.à r.l., Luxembourg, a transféré:

- la société de droit luxembourgeois dénommée DARKOS S.à r.l., ayant son siège social au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, RCS Luxembourg n° B 193.476, -20- parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- chacune de la société HORUS NENUPHAR S.à r.l.

- la société de droit luxembourgeois dénommée TIRIS S.à r.l., ayant son siège social au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, RCS Luxembourg n° B 193.469, -10- parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- chacune de la société HORUS NENUPHAR S.à r.l.

- la société de droit luxembourgeois dénommée DRACHOC S.à r.l., ayant son siège social au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, RCS Luxembourg n° B 193.559, -35- parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- chacune de la société HORUS NENUPHAR S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HORUS NENUPHAR S.À R.L.

Société à Responsabilité Limitée

Signatures

Référence de publication: 2015041653/22.

(150047535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

**ING Private Equity Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 81.366.

*Extrait des résolutions prises par les actionnaires en date du 26 juin 2014*

Il résulte des décisions prises par les actionnaires en date du 26 juin 2014 que:

Le mandat des administrateurs ainsi que celui du réviseur d'entreprises agréé ont été reconduit jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Luxembourg.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015041683/14.

(150047340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

---

**Hotel Am Park S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4142 Esch-sur-Alzette, 50, Gaalgebierg.

R.C.S. Luxembourg B 129.685.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 08 mai 2013*

Le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Jean-Paul Defay, comptable, demeurant au 82, rue Prince Jean à L-4463 Soleuvre a été prolongé de un an à six ans et sera donc renouvelé jusqu'à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2019.

Ainsi que les mandats de l'Administrateur et l'Administrateur délégué Monsieur Daniel Schroeder, demeurant au 3, rue du Lac L-9639 Boulaide et des administrateurs Mesdames Monika Backes et Yasmine Schroeder sont renouvelés pour une période de six ans et viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2019.

Certifié sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2015041655/16.

(150048115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

---

**HP Investmentfund-FIS, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1720 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 133.200.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung die am 12. März 2015 stattfand:*

1. Die Generalversammlung beschließt, die folgenden Personen bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der HP Investmentfund - FIS für das am 30. September 2015 endende Geschäftsjahr abstimmt, wieder zum Verwaltungsrat zu ernennen:

- Stefan Schneider (Verwaltungsratsvorsitzender), geschäftsansässig in 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach,
- Achim Welschoff (Verwaltungsratsmitglied), geschäftsansässig in 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach,
- Jean-Marie Schomer (Verwaltungsratsmitglied), geschäftsansässig in 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

2. Die Generalversammlung beschließt, den Abschlussprüfer, KPMG Luxembourg, Société cooperative, 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, wieder zum Abschlussprüfer der HP Investmentfund - FIS bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der HP Investmentfund - FIS für das am 30. September 2015 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 13. März 2015.

Für HP Investmentfund - FIS

Die Zentralverwaltungsstelle:

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Référence de publication: 2015041657/24.

(150047343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

---

**Holdingsfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 45.902.

Il résulte des actes de la Société que:

La société ComCo S.A. enregistrée au RCSL sous le nr B112.813 dont le siège social est au 68, Rue de Koerich 8437 Steinfort a fusionné en date du 30 décembre 2014 avec la société HRT REVISION S.A. (RCSL B51.238), dont le siège social est au 163, Rue du Kiem 8030 Strassen, société absorbante, qui a repris à la date du 30.12.2014.

Le mandat de commissaire aux comptes de HRT REVISION S.A. aura pour échéance la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.  
Société Anonyme

Référence de publication: 2015041651/16.

(150048138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

---

**Interoute Communications Holdings S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 214.535.713,75.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 109.435.

*Extrait des résolutions prises par les actionnaires le 28 juin 2013*

En date du 28 juin 2013, les actionnaires d'Interoute Communications Holdings S.A. («La Société») ont pris la résolution suivante:

- De renommer PricewaterhouseCoopers S.à r.l., dont le siège social sis à 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, enregistré auprès du RCS sous le numéro B65477 en qualité de personne chargée du contrôle des Comptes pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Luxembourg, le 13 mars 2015.  
Luxembourg Corporation Company SA  
Signatures  
Un mandataire

Référence de publication: 2015041664/18.

(150047697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

---

**Higher Ground S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 144.091.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 20 juin 2014, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société HIGHER GROUND S.A.*

Modification au dépôt n° L150047224 du 16.03.2015

Les mandats d'administrateurs de:

- M. Paul YOUNG
- M. Philip George BISSON
- M. Jean-Claude SCHAEFFER

ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

L'adresse de M. Paul YOUNG est désormais sise au 53 rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HIGHER GROUND S.A.  
Un mandataire

Référence de publication: 2015041650/19.

(150047901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

---

**Riviera Invest und Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 114.739.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015041927/9.

(150048182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

---

**Ilim Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: CHF 50.450.000,00.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.  
R.C.S. Luxembourg B 123.093.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2015041678/10.

(150047521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

---

**Ivano S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.673.217,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 174.250.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2015.

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2015041673/13.

(150047277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

---

**Immoparis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 85.940.

**EXTRAIT**

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration du 2 mars 2015 que Madame Katia CAMBON, administrateur de la Société, a été nommée Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat et ce jusqu'au terme de son mandat d'administrateur.

De plus, il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 11 mars 2015 que le mandat des personnes suivantes a été renouvelé, avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2020:

- Madame Christelle MATHIEU, administrateur;
- Madame Sandrine BISARO, administrateur,
- Madame Katia CAMBON, administrateur et président du conseil d'administration;
- BF Consulting S.à r.l., Commissaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 11 mars 2015.

Référence de publication: 2015041680/21.

(150047307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

---



**Immoparis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 85.940.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2015.

Référence de publication: 2015041681/10.

(150047308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

---

**IT & T Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 70.678.

Par la présente, il est signalé que Luxfiducia S.à r.l., établie au 20 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg et inscrite au R.C.S. sous le numéro B 71529, a été nommée dépositaire des actions au porteur et du registre des actions au porteur de la société I.T. & T. CONSULTING S.A., inscrite au R.C.S. sous le numéro B 70678 et dont le siège social est au 20 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015041695/12.

(150048174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

---

**Jobs.lu (Luxembourg Branch), Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-8070 Bertrange, 5, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 176.834.

*Auszug der Beschlüsse der Geschäftsführung vom 23. Februar 2015*

Am Montag den 23. Februar, hat die Geschäftsführung beschlossen, den Sitz der Zweigniederlassung mit Wirkung zum 13. März 2015 nach:

L-8070 Bertrange, 5, rue des Mérovingiens  
zu verlegen.

Luxemburg, den 23. Februar 2015.

Jobs.lu (Luxembourg Branch)

Rik HÜLSER / Desmond O-GRADY

Référence de publication: 2015041699/15.

(150047408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

---

**Item Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 67.042.

**EXTRAIT**

Lors d'une assemblée générale extraordinaire en date du 13 mars 2015, le conseil d'administration a pris les résolutions suivantes:

- Nomination de Madame Gulcin Tekes, née le 6 mai 1985 à Hägersten, Suède, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg comme nouvel administrateur B de la société avec effet au 13 mars 2015 jusqu'à l'assemblée générale de 2021;

- Acceptation de la démission de Charlotte Hultman en tant qu'administrateur B de la société avec effet au 13 mars 2015.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 16 mars 2015.

Référence de publication: 2015041696/17.

(150048084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

---

**Artstop S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.  
R.C.S. Luxembourg B 155.974.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Référence de publication: 2015041388/10.

(150047394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

---

**Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.190.761,20.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 154.178.

Les comptes annuels au 31 juillet 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2015.

François-Xavier Goossens

*Mandataire*

Référence de publication: 2015041102/12.

(150046755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

---

**Financial Corporate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8410 Steinfort, 55, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 105.912.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement n°260/15 rendu en date du 26 février 2015, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes, pour insuffisance d'actif, les opérations de liquidation de la société anonyme FINANCIAL CORPORATE S.A. avec siège social à L-8410 Steinfort, 55, route d'Arlon.

Pour extrait conforme

Maître Admir PUCURICA

*Avocat / Le Liquidateur*

Référence de publication: 2015041568/14.

(150047565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

---

**Bain Pumbaa Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.041.027,36.**

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 154.563.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions écrites de l'associé unique de la Société datées du 23 Février 2015*

L'associé unique a pris connaissance du rapport du liquidateur et l'a approuvé.

L'associé unique a décidé de renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation pour contrôler les actions effectuées par le liquidateur et a décidé de clôturer la liquidation de la Société avec effet au 23 Février 2015.

Les livres et documents sociaux de la Société seront conservés au 4 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel pendant une période de dix ans à compte de la date de publication de la présente mention au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 Février 2015.

Référence de publication: 2015041390/18.

(150048123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

---

**CEPF II BSM S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Catalyst EPF II CJ Guernsey S.à.r.l.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 193.252.

In the year two thousand and fifteen, on the third of March.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

“Catalyst EPF II Lux 2 S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 191.808,

here represented by Mrs Caroline SCULTEUR, maître en droit, with professional address in Howald, Luxembourg, by virtue of a proxy given on 2 March 2015.

The said proxy, signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of “Catalyst EPF II CJ Guernsey S.à r.l.” (hereinafter the “Company”), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 193.252, incorporated pursuant to a notarial deed dated 19 December 2014, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the “Mémorial C”) dated 29 January 2015, number 237, page 11351.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolution:

*Sole resolution*

The sole shareholder decides to change the name of the Company into “CEPF II BSM S.à r.l.”.

As a consequence, article 1 of Articles of Incorporation is modified and now reads as follows:

“ **1. Corporate form and name.** This document constitutes the articles of incorporation (the “Articles”) of “CEPF II BSM S.à r.l.” (the “Company”), a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the “1915 Law”).”

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède**

L’an deux mille quinze, le trois mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

«Catalyst EPF II Lux 2 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 191.808,

ici représenté par Madame Caroline SCULTEUR, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé donnée en date du 2 mars 2015.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Laquelle partie comparante est l’associé unique de «Catalyst EPF II CJ Guernsey S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 193.252, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 19 décembre 2014, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») en date du 29 janvier 2015, numéro 237, page 11351.

Laquelle partie comparante, représentant l’intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d’acter la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'associé unique décide de changer le nom de la Société en «CEPF II BSM S.à r.l.».

En conséquence, l'article 1<sup>er</sup> des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **1. Forme et nom.** Ce document constitue les statuts (les «Statuts») de «CEPF II BSM S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).»

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. SCULTEUR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 mars 2015. Relation: EAC/2015/5616. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015040869/73.

(150047103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

**Crossroads II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 195.286.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh of February.

Before Us Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Crossroads Real Estate Partners S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and existing under Luxembourg law, having its registered seat at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B193629, acting in its capacity of general partner of Crossroads Real Estate Partnership SCSp, a special limited partnership (société en commandite spéciale), established and existing under Luxembourg law, having its registered seat at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 194525, itself acting in its capacity of general partner of Crossroads European Real Estate Fund SCSp, a special limited partnership (société en commandite spéciale), established and existing under Luxembourg law, having its registered seat at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 194537,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, with professional address at Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given on February 27, 2015.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a private limited liability company with the following articles of association:

**Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Crossroads II S.à r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any properties, securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire and held by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of properties, securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 5.** The subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

**Art. 6.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14.

**Art. 7.** Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

**Art. 8.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

**Art. 9.** The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

**Art. 10.** The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders holding more than half of the share capital.

**Art. 11.** In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this Article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the right to grant special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

**Art. 12.** The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires. The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any manager at the place indicated in the convening notice. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date and time set for such meeting, except in case of

emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and agree on the agenda of the meeting. The notice may be waived by consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager may be represented at the Board of Managers by another manager, and a manager may represent several managers.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxy, and any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority of the members of the Board of Managers.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by each of the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders on the basis of a statement of accounts showing that sufficient profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

**Art. 13.** The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 16.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2015.



### *Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, all the shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash by Crossroads European Real Estate Fund SCSp, prenamed.

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at 1,500.- euro.

### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr. Jan Theodoor Antonio Ebeling, born on July 7, 1965, in Veghel, the Netherlands, having his professional address at Jachthavenweg 109h, 1081 KM, Amsterdam, the Netherlands;

- Mr. Christophe Gaul, born on April 3, 1977, in Messancy, Belgium, having his professional address at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Olivier Remacle, born on June 15, 1970, in Messancy, Belgium, having his professional address at 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The address of the registered office of the Company is fixed at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, she signed together with Us, notary, the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-sept février.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

### **A COMPARU:**

Crossroads Real Estate Partners S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B193629, agissant en sa qualité d'associé commandité de Crossroads Real Estate Partnership SCSp, une société en commandite spéciale établie et existante sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 194525, elle-même agissant en sa qualité d'associé commandité de Crossroads European Real Estate Fund SCSp, une société en commandite spéciale établie et existante sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 194537,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, ayant son adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une (1) procuration donnée le 27 février.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Crossroads II S.à r.l., qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

**Art. 2.** La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous biens immobiliers, de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine,

et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir et détenir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous biens immobiliers, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

**Art. 6.** Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 14 des Statuts.

**Art. 7.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

**Art. 8.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

**Art. 9.** La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 10.** La Société est gérée par un gérant unique (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance). Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou des associés détenant plus de la moitié du capital social.

**Art. 11.** Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent Article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

**Art. 12.** Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.



Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par téléfax ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date et heure prévues pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et approuvent son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par téléfax ou courrier électronique.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple des membres du Conseil de Gérance.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par chacun des membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des bénéfices suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

**Art. 13.** Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

**Art. 17.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

*Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire par Crossroads European Real Estate Fund SCSp, prénommé.

Le montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

*Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.500 euros.

*Décisions de l'associé unique*

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Jan Theodoor Antonio Ebeling, né le 7 juillet 1965, à Veghel, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 109h Jachthavenweg, 1081 KM, Amsterdam, Pays-Bas;

- M. Christophe Gaul, né le 3 avril 1977, à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Olivier Remacle, né le 15 juin 1970 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. L'adresse du siège social est fixée au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui -ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 mars 2015. Relation: EAC/2015/5411. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015040880/344.

(150046520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

**Apache International Finance III, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 195.281.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen on the sixth day of March,

before the undersigned Maître Danielle KOLBACH notary, residing professionally in Redange/Attert, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of her prevented colleague Maître Jean SECKLER notary, residing professionally in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, who last named shall remain depositary of the present deed.

There appeared:

Apache International Finance II, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 20,001, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, duly registered with the Registre du Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Trade and Companies Register) under number B 172.952,

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity in which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated.

### Section I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered Office

**1. Form.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by the laws pertaining to such an entity, notably the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law"), as well as by the present Articles (the "Company").

**2. Name.** The Company's name is "Apache International Finance III".

**3. Purpose.** The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into, assist or participate in any financial, commercial and other transactions, and grant to any company or entity associated in any way with the Company, in which the Company has a direct or indirect financial or other interest, any assistance, loan, advance or guarantee, as well as borrow and raise money in any manner and secure the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

**4. Duration.** The Company is formed for an undetermined duration of time.

**5. Registered office.** The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the municipality by means of a resolution of the manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in Luxembourg or abroad.

### Section II - Capital - Shares

**6. Capital.** The Company's share capital is set at USD 21,000 (twenty-one thousand US Dollars) divided into 21,000 (twenty-one thousand) shares having a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each and each are fully paid-up.

The creation of, and/or the allocation to, and/or the distribution in part or in full of, non-distributable reserves may be decided by a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote at the majority required for a share capital increase or decrease.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

**7. Voting rights.** Each share whatever its class has identical voting rights and each shareholder has total voting rights commensurate with such shareholder's total ownership of shares.

**8. Indivisibility of shares.** Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognise only one owner per share.

**9. Transfer of shares.** The shares are freely transferable among shareholders of the Company or when the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non-shareholders are subject to the prior approval of a shareholder or shareholders holding at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares must be transferred by written instrument in accordance with the Law.

**10. Redemption of shares.** The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital.

### Section III - Managers

**11. Appointment of the managers.** The Company may be managed by one manager or several managers.

Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers.

No manager need be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent

(50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

**12. Powers of the managers.** All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one type A manager and one type B manager.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

**13. Board of managers.** Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held in the Grand-Duchy of Luxembourg.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate at least one type A manager and one type B manager.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of not less than one-half of the managers present who voted and did not abstain.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or by two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or by two managers.

**14. Liability of the managers.** No manager assumes any personal liability for or in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles by reason of his position as a manager of the Company.

#### Section IV - Shareholder meetings

**15. Sole shareholder.** A sole shareholder assumes all the powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

**16. General meetings.** General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles, shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholders resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receive in writing by any suitable communication means the whole text of each resolution to be approved prior to his written vote.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually in Luxembourg at the registered office of the Company on the third Thursday of June or on the following day if such day is a public holiday.

### **Section V - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit**

**17. Financial year.** The financial year of the Company starts on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup>.

**18. Annual accounts.** Each year, as at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, all together the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general shareholders meeting.

**19. Profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it in accordance with Article 8 by the sole shareholder and proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

**20. Interim dividends.** Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

**21. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to a statutory auditor (commissaire) or, as the case may be, to a supervisory board constituted by several statutory auditors.

No statutory auditor needs be a shareholder of the Company.

Statutory auditor(s) shall be appointed by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

### **Section VI - Dissolution - Liquidation**

**22. Dissolution.** The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

**23. Liquidation.** The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders in accordance with Article 8 and proportionally to the shares they hold.

### *Temporary provision*

Notwithstanding the provisions of article 17 above, the first financial year of the Company starts today and will end on December 31, 2015.

### *Subscription - Payment*

All the 21,000 (twenty-one thousand) shares representing the entire share capital of the Company, have been entirely subscribed by Apache International Finance II, named above, and fully paid up in cash, therefore the amount of USD 21,000 (twenty-one thousand US Dollars) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate.

### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,300.-.

The contribution is valued at EUR 19,135,43-.

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, Apache International Finance II, acting as sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1) to appoint:

- Jon W. SAUER, born on June 7, 1960 in North Dakota, USA, and residing professionally at 2000 Post Oak Blvd., Suite 100; Houston, Texas 77056 United States of America;

as type A manager for an undetermined duration; and

- Emmanuel NATALE, born on July 20, 1970 in Belfort, France and residing professionally at 2-4, rue Eugène Ruppert L-2453, Grand-Duchy of Luxembourg; and

- Marjorie ALLO, born on November 19, 1967 in Paris, France and residing professionally at 2-4, rue Eugène Ruppert L-2453, Grand-Duchy of Luxembourg;

as type B managers for an undetermined duration.

2) to fix the registered office of the Company at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le sixième jour du mois de mars.

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidant professionnellement à Redange/Attert, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

### **A comparu**

Apache International Finance II, une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 20.001 USD, ayant son siège social 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 172.952,

ici représentée par M. Max MAYER, employé, résidant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La dite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La dite partie comparante, agissant ès qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les "Statuts") d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:



## **Titre I<sup>er</sup> - Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social**

**1. Forme.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit applicable à ce type de société et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents Statuts (la "Société").

**2. Dénomination.** La dénomination de la Société est "Apache International Finance III".

**3. Objet.** L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever, vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part, assister ou participer à toutes transactions y compris financières ou commerciales, accorder à toute société ou entité associée d'une façon quelconque avec la Société et dans laquelle elle a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre intérêt, tout concours, prêt, avance, sûreté ou garantie, ainsi qu'emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et garantir le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société peut prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

**4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**5. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune par décision du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance conformément aux Statuts.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg ou à l'étranger.

## **Titre II - Capital - Parts sociales**

**6. Capital.** Le capital social est fixé à USD 21.000 (vingt-et-un mille dollars américains), divisé en 21.000 (vingt-et-un mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune et sont chacune entièrement libérées.

La création de et/ou l'allocation à, et/ou la distribution de tout ou partie de, réserves non-distribuables peut être décidée par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés par résolution prise par un vote à la majorité requise pour une augmentation ou une réduction de capital.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

**7. Droits de vote.** Chaque part sociale, quelle que soit sa classe, confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

**8. Indivisibilité des parts.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

**9. Transfert des parts.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable d'un ou des associé(s) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société donnée en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la Loi.

**10. Rachat des parts.** La Société peut racheter ses propres parts sociales pour autant que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

## **Titre III - Gérance**

**11. Nomination des gérants.** La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants.

Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société est gérée par un conseil de gérance composé de deux catégories de gérants, gérants de catégorie A et gérants de catégorie B.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

**12. Pouvoirs des gérants.** Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant. La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et un gérant de type B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

**13. Conseil de gérance.** Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance peut également choisir un secrétaire qui n'a pas à être gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un des gérants. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, est donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Grand-Duché de Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, initié depuis le Grand - Duché de Luxembourg, permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, sont présents en personne ou représentés, au moins un gérant de type A et au moins un gérant de type B.

Les résolutions du conseil de gérance sont valablement prises par une résolution approuvée, lors d'une réunion valablement tenue, par la moitié au moins des gérants présents ou représentés qui se sont exprimés et ne se sont pas abstenus. Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux étant un original et tous ensembles constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

**14. Responsabilité des gérants.** Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société conformément aux Statuts et dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société.

#### **Titre IV - Assemblée générale des associés**

**15. Associé unique.** Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

**16. Assemblées générales.** Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50 %) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale et indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.



La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu, par écrit par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale doit se tenir annuellement à Luxembourg au siège social de la Société le troisième jeudi de juin ou le lendemain si ce jour est férié.

### **Titre V - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit**

**17. Exercices sociaux.** Chaque année, l'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**18. Comptes annuels.** Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels est soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés à l'assemblée générale des associés.

**19. Profits.** Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

**20. Dividendes intérimaires.** Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant de bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

**21. Audit.** Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance constitué de plusieurs commissaires.

Aucun commissaire n'a à être associé de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommés par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

### **Titre VI - Dissolution - Liquidation**

**22. Dissolution.** La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

**23. Liquidation.** La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, aux associés, conformément à l'article 8 des statuts et proportionnellement au nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

#### *Disposition temporaire*

Nonobstant les dispositions de l'article 17 mentionné au-dessus, le premier exercice de la société débute ce jour et s'achèvera le 31 décembre 2015.

*Souscription - Paiement*

L'intégralité des 21.000 (vingt-et-un mille) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société a été entièrement souscrite par Apache International Finance II prénommé(e), et a été intégralement libérée en numéraire.

Le montant de 21.000 USD (vingt-et-un mille dollars américains) est donc à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à EUR 1.300,- EUR

L'apport en capital a été évalué à 19.135,43- EUR

*Résolutions de l'associé*

Immédiatement après la constitution de la Société, Apache International Finance II agissant en sa qualité d'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Mr. Jon W. SAUER, né le 7 juin, 1960 dans l'état du Dakota du Nord, Etats-Unis d'Amérique et résidant professionnellement à 2000 Post Oak Blvd., Suite 100; Houston, Texas 77056 U.S.A.;

est nommé gérant de type A pour une durée indéterminée.

- Mme. Marjorie ALLO, née le 19 Novembre, 1967 à Paris, France et résidant à 2, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; et

- Mr. Emmanuel NATALE, né le 20 Juillet, 1970 à Belfort, France et résidant à 2, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

sont nommés gérants de type B pour une durée indéterminée.

2) Le siège social de la Société est établi au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Danielle KOLBACH.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 10 mars 2015. Relation GAC/2015/1936. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015040803/425.

(150046721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

**Asia Pacific Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 7.463.726,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 16, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 138.470.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 2 mars 2015, que:

- Mr. Francesco Piantoni, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 28 février 2015;

- Mme. Alix van Ormelingen, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommée en tant que gérante de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2015.

Le conseil de gérance de la société se compose donc comme suit au 1<sup>er</sup> mars 2015:

- Mr. Jerome PETIT, Gérant

- Mme. Alix van ORMELINGEN, Gérante

- Mme. Marine LE LAN, Gérante

Pour extrait conforme,

A Luxembourg, le 16 mars 2015.

Référence de publication: 2015041358/20.

(150047702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

**AZ Electronic Materials S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. AZ Electronic Materials S.A.).**

**Capital social: USD 38.110.685,50.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 156.074.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth day of February at 9.07 a.m., Luxembourg time.

Before Maître Marc LOESCH, the Undersigned, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, an Extraordinary General Meeting was held of the Sole Share Shareholder of AZ Electronic Materials S.A. a Luxembourg public company limited by shares (société anonyme), having its registered office at 32-36 Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and being registered with the Luxembourg Commerce and Companies Registry (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) ("R.C.S."), Section B under number 156074 (the "Company"), incorporated under the laws of Luxembourg by deed enacted by the Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, on 12 October 2010, published in the Luxembourg Official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) on 20 November 2010, n°2,528, page 121,298, last amended by deed enacted of the above-mentioned Maître LOESCH, on 17 December 2014, and its publication in the Luxembourg Official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) is pending (the "Meeting").

There appeared:

Merck 15. Allgemeine Beteiligungs-GmbH, a limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung (GmbH)) incorporated and existing under the laws of Germany, having its registered office at Frankfurter Str. 250, 64293 Darmstadt, registered in the German Commercial Register of the local court of Darmstadt under number HRB 92696, (the "Shareholder"),

here duly represented by Mr. Jean-Philippe FRANCOIS, Avocat à la Cour, professionally residing at 55-57, rue de Merl, Luxembourg L-2146, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal in Darmstadt, Germany, on 10 February 2015.

The proxy, after having been initialled "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed simultaneously with the registration authorities.

The Meeting is presided by Mr. Jean-Philippe FRANCOIS, prenamed.

The chairman appointed as secretary Ms. Laura MAIS, private employee, professionally residing at 55-57, rue de Merl, Luxembourg L-2146, Grand Duchy of Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mr. Renaud LE SQUEREN, Avocat à la Cour, professionally residing at 55-57, rue de Merl, Luxembourg L-2146, Grand Duchy of Luxembourg.

At the Chairman's request the Meeting states that:

I.- The Company's Sole Shareholder is present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list;

II.- It appears from the attendance list that the 270,129,855 (two hundred seventy million one hundred twenty-nine thousand eight hundred fifty-five) shares, with a nominal value of USD 0.10 (ten cents) each, representing the Company's entire share capital are represented at this Extraordinary General Meeting. The Sole Shareholder declares having been informed of the Meeting agenda beforehand and declares having waived all convening requirements and formalities; and

III.- The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the following agenda:

*Agenda*

1. Decision to convert the Company's corporate form from that of a public company limited by shares (société anonyme) into that of a private limited liability company (société à responsabilité limitée);

2. Decision to accept Tim HASHAGEN, Frank SCHÖNEBORN and Walter Heinrich GALINAT's resignation letters dated 24 February 2015, in which they resign from their respective mandates as Directors on the Company's Board of Directors, effective immediately;

3. Decision to accept Rüdiger DEMUTH's resignation letter dated 24 February 2015, in which he resigns from his mandate as the Company's statutory auditor (Commissaire aux comptes), effective immediately;

4. Discharge of the members of the Company's Board of Directors for the execution of their mandates;

5. Discharge of the Company's statutory auditor for the execution of its mandate;

6. Decision to change the Company's corporate name from "AZ Electronic Materials S.A." to "AZ Electronic Materials S.à r.l.", effective immediately;

7. Decision to amend the Company's corporate purpose, which is included in its entirety in the decision of these Meeting minutes approving it;

8. Decision to approve the Company's restated Articles of Association, which are included in their entirety in the decision of these Meeting minutes approving them;

9. Decision to set the number of members of the Company's Board of Managers to three (3), and thus to appoint as new Company Managers, effective immediately and for an unlimited period:

- Mr. Tim HASHAGEN, born in Bremen, Germany, on 20 August 1981, residing at 7, rue Yolande, Mamer L-8259, Grand Duchy of Luxembourg

- Mr. Frank SCHÖNEBORN, born in Freiberg, Germany, on 17 June 1974, residing at 11, Chalmers Way, Twickenham GB -TW11QG Greater London, United Kingdom; and

- Mr. Walter Heinrich GALINAT, born in Erzhausen, Germany, on 31 January 1956, residing at 20, Georg-Buechner Str. D-64859 EPPERTSHAUSEN, Germany;

10. Acknowledgment that the Company's registered office remains unchanged; and

11. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following decisions have been taken:

*First decision*

The Sole Shareholder resolves to convert the Company's corporate form from that of a public company limited by shares (*société anonyme*), into that of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*).

The Sole Shareholder acknowledges that this conversion shall not give rise to the dissolution or the liquidation of the legal entity, which will continue its existence under R.C.S. number B156074. Pursuant to Articles 2 and 3 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law"), this conversion shall not result in the creation of a new legal entity.

Based on financial statements as at 15 February 2015, as prepared by the Company's Board of Directors, the Sole Shareholder notes that the Company's net assets are at least equal to an amount of USD 27,012,985.50 (twenty-seven million twelve thousand nine hundred eighty-five United States dollars and fifty cents), equal to the Company's share capital after its conversion into private limited liability company.

*Second decision*

As a consequence of the first decision, the Sole Shareholder resolves to accept the resignation of Tim HASHAGEN, Frank SCHÖNEBORN and Walter Heinrich GALINAT as Directors of the Company, effective immediately.

*Third decision*

As a consequence of the first decision, the Sole Shareholder resolves to accept the resignation of Rüdiger DEMUTH as statutory auditor (*Commissaire aux comptes*), effective immediately.

*Fourth decision*

By special vote, the Sole Shareholder decides to grant full and complete discharge to the members of the Company's Board of Directors for the execution of their respective mandates.

*Fifth decision*

By special vote, the Sole Shareholder decides to grant full and complete discharge to the Company's statutory auditor for the execution of his mandate.

*Sixth decision*

The Sole Shareholder resolves to change the Company's corporate name from "AZ Electronic Materials S.A." to "AZ Electronic Materials S.à r.l.", effective immediately.

*Seventh decision*

As a consequence of the first decision, the Sole Shareholder resolves to amend the Company's corporate purpose which shall now read as follows:

"4.1. The Company's purpose is to take participations in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses, and any other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit (with or without consideration or benefit), and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same.

4.2. The Company may also give or grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose (without these activities constituting a professional

activity of the financial sector subject to prior authorization from the "Commission de Surveillance du Secteur Financier" or any activity that would be subject to a license or other prior regulatory authorization requirements).

4.3. The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in as much as the Company shall be considered a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions of the law.

4.4. The Company may borrow in any form and issue convertible bonds or other debt instruments or debentures, without a public offer.

4.5. The Company may also give guarantees and grant security interests to any third party to secure its obligations or obligations of its subsidiaries, affiliated companies or to any other group company.

4.6. The Company may further mortgage, pledge, transfer and encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets."

#### *Eighth decision*

As a consequence of the first, sixth and seventh decisions of this Meeting, the Sole Shareholder resolves to approve the Company's restated the Articles of Association, which shall now read as follows:

### **"I. Form - Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Corporate form.** There is hereby formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company"), governed by these Articles of Association (the "Articles") and the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and in particular the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law of 1915").

If and as long as one shareholder holds all the Shares (as defined below), the Company shall exist as a sole shareholder company (société unipersonnelle), pursuant to Article 179(2) of the Law of 1915, and be subject to the applicable legal provisions. At any time, the Sole Shareholder may join with one or several shareholders (the "Shareholders"). In the same manner, the Shareholders may adopt the appropriate measures to restore the sole shareholder status of the Company.

**Art. 2. Name.** The name of the private limited liability company is "AZ Electronic Materials S.à r.l.".

#### **Art. 3. Registered office.**

3.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3.2. The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the Shareholder(s), deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. The registered office may be transferred within the municipality by decision of the Sole Manager, if only one Manager is appointed, or in case of plurality of Managers by the Board of Managers.

3.3. In the event that the Sole Manager or the Board of Managers should determine that extraordinary political, economic or social developments that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad have occurred or are imminent, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of the abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Sole Manager or Board of Managers.

3.4. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the Sole Manager, if only one Manager is appointed, or in case of plurality of Managers by the Board of Managers.

#### **Art. 4. Corporate purpose.**

4.1. The Company's purpose is to take participations in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses, and any other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit (with or without consideration or benefit), and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same.

4.2. The Company may also give or grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose (without these activities constituting a professional activity of the financial sector subject to prior authorization from the "Commission de Surveillance du Secteur Financier" or any activity that would be subject to a license or other prior regulatory authorization requirements).

4.3. The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in as much as the Company shall be considered a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions of the law.

4.4. The Company may borrow in any form and issue convertible bonds or other debt instruments or debentures, without a public offer.

4.5. The Company may also give guarantees and grant security interests to any third party to secure its obligations or obligations of its subsidiaries, affiliated companies or to any other group company.

4.6. The Company may further mortgage, pledge, transfer and encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

#### **Art. 5. Duration.**

5.1. The Company is formed for an unlimited duration.

## **II. Capital - Shares**

#### **Art. 6. Capital.**

6.1. The subscribed and fully paid-in share capital is set at twenty-seven millions twelve thousand nine hundred eighty-five united stated dollars and fifty cents (USD 27,012,985.50 USD), represented by two hundred seventy million one hundred twenty-nine thousand eight hundred fifty-five (270,129,855) shares in registered form, having a par value of ten cents (USD 0.10) each, (collectively referred to as the "Shares", and individually as a "Share").

6.2. The share capital may be increased or decreased at any time by a decision of the Sole Shareholder or the Shareholders in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles and within the limits provided for by the Law of 1915.

#### **Art. 7. Shares.**

7.1. Each Share entitles its holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

7.2. The Shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner for each of them. In case of joint ownership on one or several share(s) the Shareholders shall designate one (1) representative allowed to vote for the Share(s).

7.3. The Company may acquire its own Shares subject to the limits provided by the Law of 1915. The Company shall not directly or indirectly by means of a loan, guarantee, provision of security or otherwise, give any financial assistance for the purpose of any third party's actual or proposed acquisition of any Company shares, but nothing in these Articles shall prohibit transactions permitted under the Law of 1915.

7.4. Any amount of share premium paid shall be allocated to a freely available share premium reserve to the Company. Any available share premium shall be distributable in compliance with the conditions prescribed by these Articles. The share premium reserve may be repaid to the Sole Shareholder/Shareholders commensurate to their shareholding in the Company, subject to a decision of the Sole Shareholder or a unanimous decision of the Shareholders.

#### **Art. 8. Share Transfer.**

8.1. The Shares are freely transferable among the Shareholders.

8.2. Shares may not be transferred inter vivos to non-Shareholders unless Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital shall have agreed thereto in a General Meeting, as provided by the Law of 1915. However, where the Company has a Sole Shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

8.3. In case of plurality of Shareholders, no Shares may be transmitted by reason of death to non-Shareholders including heirs compulsorily entitled to a portion of the deceased Shareholder's estate (héritiers réservataires) or the surviving spouse, unless Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the rights owned by the surviving Shareholders approve of the transmittal. In these instances, the relevant provisions of the Law of 1915 shall apply.

8.4. The creditors, representatives, rightful successors or heirs of any Shareholder are not allowed, for any reason whatsoever, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. For the exercise of their rights, they must refer to the financial statements and to the decisions of the Shareholders or Sole Shareholder.

8.5. All Share transfers must be recorded by notarial instrument or document under private seal.

8.6. No Share transfer shall be valid vis-à-vis the Company or third parties until they have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Civil Code.

8.7. A Shareholders' register is kept at the Company's registered office and may be examined by each Shareholders upon request.

## **III. Management - Representation**

#### **Art. 9. Manager(s) or Board of Managers.**

9.1. The Company is managed by one or several managers, who may be Shareholders or not remunerated or not. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers (Conseil de Gérance). The Sole Shareholder or the Shareholders may decide to qualify the appointed managers as category A managers (the "Category A



Managers") and category B managers (the "Category B Managers"). Where applicable, references to a Manager, Board of Managers or Managers shall also be references to a Sole Manager (Gérant Unique).

9.2. The Board of Managers may elect a chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first Shareholders / Sole Shareholder's Meeting. If the Chairman is not present at a meeting, he will be temporarily replaced by a Manager elected for this purpose from among the Managers present at the meeting.

9.3. If no term of office is specified, the Manager(s) is/are appointed for an undetermined period, and they may be re-elected. The Manager(s) may be dismissed ad nutum (without justification or indemnity) at any time.

9.4. The Manager(s) is/are appointed by a simple majority decision of the Shareholders or the Sole Shareholder which determines their powers and the term of their mandates. In the event of a vacancy before the end of a Manager's term of office, the Manager appointed by the Shareholders or the Sole Shareholder shall serve for the remainder of the term of office of the Manager being replaced. The resigning Manager shall exercise his functions in compliance with these Articles until his replacement by the Shareholders or the Sole Shareholder.

9.5. The Board of Managers or the Sole Manager may sub-delegate part of its/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The Board of Managers or the Sole Manager will determine such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

9.6. In dealing with third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its Sole Manager and in case of plurality of Managers, the Company shall be bound by the joint signature of two Managers, or by the joint signature of any Category A Manager and any Category B Manager of the Company in the case that the Managers were appointed as Category A Managers and Category B Managers. Those Managers, have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate purpose, provided the terms of these Articles shall have been complied with. All powers not expressly reserved by the Law of 1915 or these Articles to the Shareholders or the Sole Shareholder fall within the competence of the Board of Managers or the Sole Manager.

9.7. However, in dealing with the tax authorities, the Company shall be bound by the sole signature of any Manager and regardless the Manager's mandate as Category A Manager or Category B Manager.

9.8. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the Board of Managers or the Sole Manager acting within the scope of the powers granted.

9.9. In carrying out his function, a Manager does not contract to any personal obligation with respect to the commitments regularly made by him in the name of the Company; as an agent he is only responsible for the execution of his mandate.

#### **Art. 10. Board of Managers' resolutions.**

10.1. The Board of Managers' Meetings are convened by the Chairman whether a Chairman has been elected or by any Manager at the Company's registered office or at any other place indicated in the convening notice or orally.

10.2. Written notice by letter, telex or telefax; or ii) e-mail or iii) oral convening, of any meeting of the Board of Managers is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

10.3. No written or oral convening notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Convening of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting by written notice. Separate written or oral convening notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board of Managers.

10.4. The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the Managers is present or represented at the Board of Managers' Meetings and when at least one Category A Manager and one Category B Manager are either present or represented in the case that Managers were appointed as Category A Managers and Category B Managers..

10.5. The resolutions of the Board of Managers shall be validly adopted by a simple majority of votes cast by the Managers present or represented, including at least one vote of a Category A Manager and one vote of a Category B Manager in the case that the Managers were appointed as Category A Managers and Category B Managers.

10.6. The resolutions of the meeting of the Board are taken in written form and reported on minutes. Such minutes are signed by all the Managers present.

10.7. For the calculation of quorum and majority, any and all Manager(s) may participate in any the Board of Managers' Meeting by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the Managers taking part in the Meeting to be identified and effectively and continuously participate. Participation in, or the holding of a Meeting by these means is equivalent to participation in person at such Meetings. A Meeting held using such means of communication shall be deemed to have taken place at the registered office of the Company. The meeting of the Board of Managers will be dated as at the date of the holding. The resolutions will also be valid as the date of the holding. The minutes will be signed later by the manager participating to the Board of Managers by such means.

10.8. The Managers may cast their votes on the items on the agenda by letter, e-mail, telex, telefax, or other electronic means of communication.

10.9. Resolutions adopted in writing, approved and signed by all Managers, shall have the same effect as resolutions passed at the Managers' Meeting. In those instances, resolutions or decisions shall be expressly taken in a single or several separate documents, either in writing or by circular resolution, and transmitted by ordinary mail, electronic mail, facsimile or other electronic means of communication.

10.10. Any Manager may act at any Meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telex or telefax or e-mail or letter another Manager as his/her proxyholder. No Manager can represent more than one other Manager at the Board of Managers' Meeting.

10.11. A Manager may also appoint another Manager to represent him/her, by phone to be confirmed in writing at late stage in compliance with the last paragraph.

#### IV. Shareholder(s)

##### **Art. 11. Shareholder(s) General meetings and circular resolutions.**

11.1. In case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder exercises the powers devolved to the Shareholders by the Law of 1915.

##### 11.2. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the Shareholders are adopted at a general meeting of Shareholders (the "General Meeting") or by way of circular resolutions (the "Shareholders Circular Resolutions") in case the number of the Company's Shareholders exceeds twenty-five (25).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the Shareholders, in accordance with the Articles. In such case, each Shareholder shall give his vote in writing. If passed, Shareholders Circular Resolutions are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each Shareholder may take part in collective decisions and has a number of votes equal to the number of Shares he owns.

##### 11.3. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) All decisions exceeding the powers of the Sole Manager or Board Managers are taken by the Sole Shareholder or Shareholders. Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by Shareholders owning more than one-half (1/2) of the Company's share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the Shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(ii) In case of Meetings, the Sole Shareholder or the Shareholders shall be called by convening notice addressed by registered mail to its/their address appearing in the Shareholders' register held at the Company's registered office at the initiative of the Chairman whether a Chairman has been elected or any Manager or Shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital at least ten (10) days prior to the date of the Meeting except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the Meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the Shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) For the calculation of quorum and majority, any Shareholder may participate in any Shareholders' Meeting by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all Shareholders taking part in the meeting to be identified and effectively and continuously participate. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meetings, provided that at least one Shareholder or its representative is physically present at the registered office of the Company. A meeting held using such means of communication shall be deemed to have taken place at the Company's registered office.

(vi) A Shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a Shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Unanimous circular resolutions may be passed at any time without prior notice.

(viii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the Shareholders.

##### **Art. 12. Sole Shareholder.**

12.1. Where the number of Shareholders is reduced to one (1), the sole Shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.



12.2. Agreement entered into between the Sole Shareholder and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. This provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

12.3. Any reference in the Articles to the Shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such Sole Shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.4. The resolutions of the Sole Shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

## **V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

### **Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1<sup>st</sup>) of January of each year and ends on the thirty-first (31) of December of the same year.

13.2. Each year, the Sole Manager, or in case of plurality of Managers, the Board of Managers shall establish an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss accounts in which the necessary depreciation charges must be made according to the prescriptions of the law in force.

13.3. Each Shareholder may inspect the inventory, the balance sheet and the profit and loss accounts at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders / Sole Shareholder Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. In case the number of the Company's Shareholder exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held each year on the third Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a "Business Day"), on the next following Business Day at the same time and place.

### **Art. 14. Commissaire(s) aux comptes - Réviseur(s) d'entreprises agréé(s).**

14.1. In case the number of Shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more supervisory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be Shareholder.

14.2. The operations of the Company are supervised by one or several approved statutory auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréés), when so required by law.

14.3. The Sole Shareholder or the Shareholders appoint the supervisory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), if any and the approved statutory auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The supervisory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) and the approved statutory auditor(s) (réviseur d'entreprises(s) agréé(s)) may be reappointed.

### **Art. 15. Allocation of profits - Distribution.**

15.1. Every year, five percent (5%) of the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions shall be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be mandatory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital, but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason, the legal reserve falls below 10 percent (10%) of the share capital.

15.2. The balance of the net profits may be distributed to the Shareholders commensurate to their share holding in the Company. However, the Sole Shareholder or the Shareholders may decide, by the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the legal reserve, be either carried forward or transferred to a freely available extraordinary reserve.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board of Managers or by the Sole Manager;

(ii) these interim accounts show that the amount capable of being distributed as an interim dividend shall not exceed the amount of net profits realized since the close of the business year immediately preceding the distribution (provided the annual financial statements pertaining to that year have been approved), increased by profits carried forward and amounts drawn from available reserves, and reduced by losses carried forward and amounts to be allocated to the legal reserve or to the reserve(s) provided for by the Articles.

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board of Managers or by the Sole Managers within two (2) months from the date of the interim accounts.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

### **Art. 16.**

16.1. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Sole Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2. With the exception of a court-ordered dissolution, dissolution of the Company may only take place pursuant to a resolution adopted by the Shareholders' General Meeting in accordance with the conditions set forth for amendments to the Articles.

16.3. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be Shareholders or Managers but are all physical or legal persons, the liquidators will be appointed by the Shareholders' General Meeting or the Sole Shareholder which will also determine the powers and remuneration of the liquidator(s). Unless decided otherwise, the liquidator(s) will have the broadest powers to realize the assets and pay the Company's liabilities.

16.4. The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the Shareholders proportionately to the Shares they hold each or to the Sole Shareholder.

## VII. General provisions

**Art. 17.** All matters not expressly governed by these Articles, are refer to the laws in force, and in particular to the Law of 1915, subject to any non-waiver provisions of the law, any agreement entered into by the Shareholders from time to time."

### *Ninth decision*

The Sole Shareholder resolves to set the number of members of the Company's Board of Managers to 3 (three), and thus to appoint as new Managers of the Company, effective immediately and for an unlimited period:

- Mr. Tim HASHAGEN, born in Bremen, Germany, on 20 August 1981, residing at 7, rue Yolande, Mamer L-8259, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Frank SCHÖNEBORN, born in Freiberg, Germany, on 17 June 1974, residing at 11, Chalmers Way, Twickenham GB -TW11QG Greater London, United Kingdom; and
- Mr. Walter Heinrich GALINAT, born in Erzhausen, Germany, on 31 January 1956, residing at 20, Georg-Buechner Str. D-64859 EPPERTSHAUSEN, Germany.

### *Ninth decision*

The Sole Shareholder acknowledges that the Company's registered office remains unchanged and thus, is still 32-36, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### *Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this notarial deed, are estimated at approximately three thousand eight hundred euros (EUR 3,800.-).

The appearing party expressly agrees to be held liable for payment to the notary of the above-mentioned costs, expenses, fees and charges.

There being no further business before the Meeting, the same was thereupon adjourned at 9.30 a.m., Luxembourg time.

In witness whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day, month, year and time stated at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that at the request of the above-mentioned proxy holder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same the proxy holder of the appearing party, and in case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated into the language of the proxy holder of the appearing party, he signed together with us, the notary, the present deed.

### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille quinze, le vingt-cinquième jour du mois de février à 9.07 heures (heure de Luxembourg)

Par devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

S'est réunie

une assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé Unique d'AZ Electronic Materials S.A., une société anonyme, ayant son siège social au, 32-36, Boulevard d'Avranches, L-1840 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg ("R.C.S."), section B sous le numéro 156074 (la «Société»), constituée suivant acte reçu 12 octobre 2010 par Maître Jean SECKER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 20 novembre 2010, n°2.528 page 121.298 et dont les dernières modifications résultent d'un acte notarié reçu par Maître Marc LOESCH, préqualifié, le 17 décembre 2014, dont la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations est en cours (ci-après «l'Assemblée»).

a comparu:

Merck 15. Allgemeine Beteiligungs-GmbH, une société à responsabilité limitée constituée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung (GmbH)) et existante sous les lois allemandes, ayant son siège social à Frankfurter Str. 250, 64293 Darmstadt, enregistrée au Registre du Commerce auprès du tribunal d'instance (Amtsgericht) de Darmstadt, sous le numéro HRB 92696 (Ci-après dénommée l'«Associé Unique»),

ici dûment représentée par Maître Jean-Philippe FRANCOIS, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Darmstadt, Allemagne, le 10 février 2015.

Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant demeura annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

L'assemblée est présidée par Maître Jean-Philippe FRANCOIS, prénommé.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Laura MAIS, employée privée, demeurant professionnellement au 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Maître Renaud LE SQUEREN, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Président prie le notaire d'acter que:

I.- l'Associé Unique de la Sociétés est présent ou représenté et le nombre d'actions sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste, une fois paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera ci-annexée pour être enregistrée avec les minutes.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 270.129.855 (deux cent soixante-dix millions cent vingt-neuf mille huit cent cinquante-cinq) actions sociale, d'une valeur nominale de 0,10 USD (dix cent) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire. L'Associé Unique déclare avoir été informés de l'ordre du jour de l'Assemblée au préalable et déclare avoir renoncé à toutes les exigences et formalités de convocation;

III.- L'Assemblée est donc valablement constituée et peut valablement délibérée et décidé selon l'ordre du jour ci-après:

#### *Ordre du jour:*

1. Décision de transformer la forme sociale de la Société de société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée;

2. Décision d'accepter avec effet immédiat, les lettres de démission de Messieurs Tim HASHAGEN, Frank SCHÖNEBORN et Walter Heinrich GALINAT datées du 24 février 2015 par lesquelles ils démissionnent de leurs mandats respectifs d'Administrateur du Conseil d'Administration de la Société,

3. Décision d'accepter, avec effet immédiat, la lettre de démission de Monsieur Rüdiger DEMUTH datée du 24 février 2015, par laquelle il démissionne de son mandat de Commissaire aux comptes de la Société,

4. Décharge aux membres du Conseil d'Administration de la Société pour l'exécution de leur mandat;

5. Décharge au Commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de son mandat;

6. Modification, avec effet immédiat de la dénomination sociale de la Société d'«AZ Electronic Materials S.A.» en «AZ Electronic Materials S.à r.l.»;

7. Décision de modifier l'objet social de la Société, lequel est repris intégralement dans la décision y afférente de cette assemblée l'approuvant;

8. Décision d'approuver la refonte des Statuts de la Société, lesquels sont repris intégralement dans la décision y afférente de cette Assemblée les approuvant;

9. Décision de fixer le nombre de membres du Conseil de Gérance de la Société à 3 (trois) et donc de nommer comme nouveaux Gérant de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

- Monsieur Tim HASHAGEN, né à Bremen (Allemagne) on 20 août 1981, demeurant au 7, rue Yolande, L-8259 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Frank SCHÖNEBORN, né à Freiberg (Allemagne) le 17 juin 1974, demeurant au 11, Chalmers Way, Twickenham GB -TW11QG Grand Londres, Royaume-Uni; et

- Monsieur Walter Heinrich GALINAT, né à Erzhausen (Allemagne) le 31 janvier 1956, demeurant au 20, Georg-Buechner Str. D-64859 EPPERTSHAUSEN, Allemagne;

10. Constatation que le siège social de la Société reste inchangé; et

11. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par les Associés, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première décision*

L'Associé Unique décide de transformer la forme sociale de la Société d'une société anonyme en société à responsabilité limitée.

L'associé Unique constate que cette transformation ne donnera pas lieu à la dissolution ou la liquidation de la personne morale actuelle, qui continuera son existence sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 156074. Conformément aux articles 2 et 3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la «Loi de 1915»), cette transformation ne donnera pas lieu à la création d'une nouvelle personne morale.

Sur base d'une situation comptable au 15 février 2015, telle que préparée par le Conseil d'Administration de la Société, l'Associé Unique constate que l'actif net de la Société est au moins égal à un montant de 27.012.985,50 USD (vingt-sept millions douze mille neuf cent quatre-vingt-cinq dollars américains et cinquante cents) correspondant au capital social après sa transformation en société à responsabilité limitée.

#### *Deuxième décision*

Comme conséquence de la première décision, l'Associé Unique décide d'accepter avec effet immédiat, la démission de Messieurs Tim HASHAGEN, Frank SCHÖNEBORN et Walter Heinrich GALINAT en tant qu'administrateurs de la Société.

#### *Troisième décision*

Comme conséquence de la première décision, l'Associé Unique d'accepter avec effet immédiat, la démission de Monsieur Rüdiger DEMUTH en que commissaire aux comptes de la Société.

#### *Quatrième décision*

Par vote spécial, l'Associé Unique décide d'accorder décharge pleine et entière aux membres du Conseil d'Administration de la Société pour l'exercice de leur mandat respectif.

#### *Cinquième décision*

Par vote spécial, l'Associé Unique décide d'accorder décharge pleine et entière au Commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de son mandat.

#### *Sixième décision*

L'Associé Unique décide de modifier avec effet immédiat la dénomination sociale de la Société d' «AZ Electronic Materials S.A.» en «AZ Electronic Materials S.à r.l.».

#### *Septième décision*

Comme conséquence de la première décision de cette Assemblée, l'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«4.1. L'objet de la Société est la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière et notamment l'acquisition de tous titres, droits, brevets et licences, et tous autres biens, droits et intérêts attachés à ces biens que la Société jugerait appropriés (et avec ou sans contrepartie ou avantage), et généralement détenir, gérer, développer, vendre ou disposer de la même manière, en tout ou en partie, pour toute contrepartie que la société jugerait utile, et en particulier pour des actions/parts ou valeurs mobilières de toutes sociétés ayant acheté de la même manière.

4.2. La Société peut également accorder une assistance (par prêts, avances, garanties, sûretés, ou autrement) à toutes sociétés ou entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou faisant partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient, prendre toutes les mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toutes opérations qu'elle juge utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet (sans toutefois que ces activités d'octroi d'assistance, de prêts, d'avances, de sûretés ou de garanties ne constituent une activité du secteur financier nécessitant l'obtention d'un agrément préalable de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier ou de toute autre autorité administrative compétente).

4.3. La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières ou toutes autres opérations en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables de la loi comme une «Société de Participations Financières».

4.4. La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations ou autres instruments financiers qui pourront être convertibles sans pour autant faire appel public à l'épargne et à l'émission de reconnaissances de dettes.

4.5. La Société peut également accorder des garanties et des sûretés à des tiers afin de garantir ses propres obligations et /ou celles de ses filiales, de sociétés liées ou de toute société du groupe.

4.6. La Société peut en outre hypothéquer, donner en gage, transférer ou constituer des sûretés d'une quelconque autre manière sur tout ou partie de ses actifs.»

### Huitième décision

Comme conséquence de la première, sixième et septième décisions de cette Assemblée, l'Associé Unique décide d'approuver la refonte des Statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

#### «Forme sociale - dénomination - Objet - Siège - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme Sociale.** Il est constitué une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois du Grand-Duché de Luxembourg actuellement en vigueur, et en particulier par la loi du 10 août 1913 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Si et aussi longtemps qu'un associé détient l'intégralité des Parts (telles que définies ci-après), la Société existera sous la forme d'une société unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la Loi de 1915 et est soumise aux dispositions légales applicables en la matière.

**Art. 2. Dénomination Sociale.** La Société a pour dénomination «AZ Electronic Materials S.à r.l.».

#### **Art. 3. Siège social.**

3.1. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

3.2 Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de (s) Associé(s) délibérant dans la manière requise pour la modification des Statuts. Le siège social peut être transféré dans la même commune par décision de du Gérant Unique si un seul Gérant est nommé ou en cas de pluralité de Gérants, par le Conseil de Gérance.

3.3. Au cas où le Gérant Unique, ou le cas échéant le Conseil de Gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le Gérant Unique ou le cas échéant par le Conseil de Gérance.

3.4. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Gérant Unique si un seul Gérant est nommé ou en case de pluralité de Gérant par le Conseil de Gérance.

#### **Art. 4. Objet social.**

4.1. L'objet de la Société est la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière et notamment l'acquisition de tous titres, droits, brevets et licences, et tous autres biens, droits et intérêts attachés à ces biens que la Société jugerait appropriés (et avec ou sans contrepartie ou avantage), et généralement détenir, gérer, développer, vendre ou disposer de la même manière, en tout ou en partie, pour toute contrepartie que la société jugerait utile, et en particulier pour des actions/parts ou valeurs mobilières de toutes sociétés ayant acheté de la même manière.

4.2. La Société peut également accorder une assistance (par prêts, avances, garanties, sûretés, ou autrement) à toutes sociétés ou entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou faisant partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient, prendre toutes les mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toutes opérations qu'elle juge utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet (sans toutefois que ces activités d'octroi d'assistance, de prêts, d'avances, de sûretés ou de garanties ne constituent une activité du secteur financier nécessitant l'obtention d'un agrément préalable de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier ou de toute autre autorité administrative compétente).

4.3. La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières ou toutes autres opérations en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables de la loi comme une «Société de Participations Financières».

4.4. La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations ou autres instruments financiers qui pourront être convertibles sans pour autant faire appel public à l'épargne et à l'émission de reconnaissances de dettes.

4.5. La Société peut également accorder des garanties et des sûretés à des tiers afin de garantir ses propres obligations et /ou celles de ses filiales, de sociétés liées ou de toute société du groupe.

4.6. La Société peut en outre hypothéquer, donner en gage, transférer ou constituer des sûretés d'une quelconque autre manière sur tout ou partie de ses actifs.

#### **Art. 5. Durée.**

5.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 6. Capital.

6.1. Le capital social souscrit et libéré est fixé à vingt-sept millions douze mille neuf cent quatre-vingt-cinq dollars américains et cinquante cents (27.012.985,50 USD), représenté par 270.129.855 (deux cent soixante-dix millions cent vingt-neuf mille huit cinquante-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de dix cents (0,10 USD) chacune. (Ci-après désignée ensemble les «Parts» et chacune désignée comme une «Part»).

6.2. Le capital social souscrit peut être augmenté ou réduit à tout moment par une décision de l'Associé Unique ou par une décision des Associés conformément aux modalités requises pour la modification des Statuts et dans les limites prévues par la Loi de 1915.

### Art. 7. Parts.

7.1. Chaque Part donne droit à son propriétaire à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts existantes.

7.2. Envers la Société, les Parts sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part est admis. En cas d'indivision sur une ou plusieurs part(s) les associés désigneront un (1) représentant autorisé à voter pour le/les Part(s)

7.3. La Société peut acquérir ses propres Parts sous les limites établies par la Loi de 1915. La Société ne peut, directement ou indirectement par le biais d'un prêt, de garantie, la fourniture de sûretés ou autre, donner toutes aides financières aux fins de l'acquisition effective ou future par tout tiers des Parts de la Société, sans pour autant que les présents Statuts n'interdisent les opérations expressément admises conformément à la Loi de 1915.

7.4. Tout montant de prime d'émission sera alloué à une réserve de prime d'émission qui est à libre disposition de la Société. Toute réserve disponible de prime d'émission peut être distribuée selon les modalités des présents Statuts. La réserve de prime d'émission peut être remboursée à/aux l'Associé Unique/Associés en proportion de leur participation dans la Société, par une décision de l'Associé Unique ou une décision unanime des Associés.

### Art. 8. Transfert des Parts.

8.1. Les Parts sont librement cessibles entre Associés.

8.2. Aucune cession de Parts entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément préalable en Assemblée Générale des Associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital social, conformément à la Loi de 1915. Cependant, lorsque la Société a un Associé Unique, les parts sont librement cessibles aux tiers.

8.3. En cas de pluralité d'Associés, aucune Part ne peut être transmise pour cause de mort d'un Associé, à des non Associés, en ce compris les héritiers réservataires ou le conjoint survivant sinon à la condition expresse que la transmission ne s'effectue qu'avec l'agrément donné par les Associés représentant au moins trois-quarts (3/4) des droits détenus par les Associés survivants. Dans ces hypothèses, les dispositions de la Loi de 1915 s'appliqueront.

8.4. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers d'un Associé ne sont pas autorisés, pour quelque raison que ce soit, d'exiger la mise sous scellés des biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans la gestion de la Société. Pour l'exercice de leurs droits, ils doivent se référer aux comptes annuels, respectivement aux décisions prises par les Associés ou l'Associé Unique.

8.5. Les cessions de Parts doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

8.6. Les cessions de Parts ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été notifiées à la Société ou acceptées par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

8.7. Un registre des Associés est tenu au siège social de la Société et peut être consulté à la demande de chaque Associé.

## III. Gérance - Représentation:

### Art. 9. Gérant(s) ou Conseil de Gérance.

9.1. La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants, Associés ou non, salariés ou gratuits. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constituent le Conseil de Gérance (le «Conseil de Gérance»). L'Associé Unique ou les Associés peuvent décider de qualifier les Gérants nommés en tant que gérant(s) de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et gérant (s) de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»). Le cas échéant, toute référence à un Gérant, Conseil de Gérance ou Gérants, se référera également au Gérant Unique.

9.2. Le Conseil de Gérance pourra élire parmi ses membres un Président. Le premier Président peut être nommé lors de la première Assemblée Générale des Associés/ de l'Associé Unique. Si le Président n'est pas présent à une réunion du Conseil de Gérance, il pourra être remplacé temporairement par un Gérant élu à cette fin parmi les Gérants présents lors de cette réunion.

9.3. Si aucune durée du mandat n'est spécifiée, le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) pour une période indéterminée, lequel/lesquels peut/peuvent être réélu(s). Le(s) Gérant(s) peut/peuvent également être révoqué(s) ad nutum à tout moment (sans motif et/ou sans indemnité).

9.4. Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par une décision des Associés prise à la majorité simple, le cas échéant par l'Associé Unique qui détermine ses/leurs pouvoirs et le terme de son/leurs mandat(s). En cas de vacance avant l'expiration



du terme du mandat d'un Gérant, le Gérant nommé par les Associés, le cas échéant par l'Associé Unique, achève le mandat de celui qu'il remplace. Le Gérant démissionnaire exercera ses fonctions conformément aux présents Statuts jusqu'au jour de son remplacement par décision des Associés, le cas échéant par l'Associé Unique.

9.5. Le Conseil de Gérance, le cas échéant le Gérant Unique peut subdéléguer une partie de ses/leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le Conseil de Gérance, le cas échéant le Gérant Unique déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ses agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions d'exercice leur mandat.

9.6. Dans ses rapports avec les tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de son Gérant Unique et en cas de pluralité de Gérants, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux Gérants, ou par la signature d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B si les Gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B. Ces Gérants ont tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et pour effectuer et approuver tout acte(s) et opération(s) conformément à l'objet social et pourvu que les termes des présents Statuts aient été respectés. Tous pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les présents Statuts aux Associés ou à l'Associé Unique, sont de la compétence du Conseil de Gérance, le cas échéant du Gérant Unique.

9.7. Cependant dans les rapports avec les autorités fiscales, la Société, sera lié par la signature individuelle d'un Gérant et indépendamment de son mandat de Gérant de Catégorie A et Gérant de Catégorie B.

9.8. En tout état de cause, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute personne ou des personnes auxquelles un pouvoir de signature aurait été délégué par le Conseil de Gérance, le Gérant Unique le cas échéant agissant dans les limites de ce(s) pouvoir(s).

9.9. Dans l'exercice de ses fonctions, un Gérant ne contracte aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

#### **Art. 10. Résolution du Conseil de Gérance.**

10.1. Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président si un Présent a été élu ou d'un des Gérants au siège social de la Société ou à tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation ou oralement.

10.2. Il est donné à tous les Gérants (i) une convocation écrite par courrier, télex, télécopie ou ii) par courriel ou iii) par convocation orale, pour toute réunion du Conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

10.3. Aucune convocation écrite ou orale n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un Gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

10.4. Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, comprenant au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B si les Gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B.

10.5. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité simple des voix des Gérants présents ou représentés, comprenant au moins un vote d'un Gérant de Catégorie A et un vote d'un Gérant de Catégorie B si les Gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B.

10.6. Les résolutions de la réunion du Conseil de Gérance sont prises par écrit et inscrites sur un procès-verbal. Ce procès-verbal est signé par tous les Gérants présents.

10.7. Pour le calcul du quorum et de la majorité, tout Gérant peut participer à n'importe quelle Réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque Gérant d'être identifié et de participer de façon effective et permanente à la Réunion. La participation à une Réunion ou la tenue d'une Réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle Réunion. Une Réunion tenue en utilisant ces moyens de communication est réputée avoir eu lieu au siège social de la Société. La réunion du Conseil de Gérance sera datée à la date de sa tenue. Les résolutions seront également valables au jour de la réunion. Le procès-verbal sera signé plus tard par le Gérant participant au Conseil par de tels moyens.

10.8. Les Gérants pourront exprimer leur vote sur les points inscrits à l'ordre du jour par lettre, courriel, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication électronique.

10.9. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les Gérants, produira effet au même titre que des résolutions prises à une Réunion du Conseil de Gérance. Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises dans un ou plusieurs documents, formulées soient par écrit ou par voie circulaire, et transmises par courrier ordinaire, électronique ou télécopie ou tout autre moyen de communication électronique.

10.10. Tout gérant peut se faire représenter à toute Réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit ou par télex ou fax, courriel ou lettre un autre Gérant comme son mandataire. Chaque Gérant ne peut représenter plus d'un autre Gérant lors de la Réunion du Conseil de Gérance.

10.11. Un Gérant peut également nommer un autre Gérant de le représenter par téléphone avec une confirmation écrite ultérieure conformément au dernier paragraphe.

#### IV. Associé(s)

##### Art. 11. Assemblées Générales et résolutions prises par voies circulaire du/des Associé(s).

11.1. Dans le cas où il n'y a qu'un seul Associé, l'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus par la Loi de 1915.

11.2. Pouvoir et droits de vote

(i) Les résolutions des Associés sont adoptées en assemblée générale des Associés (l'«Assemblée Générale») ou par voie de résolutions circulaires (les «Résolutions Circulaires des Associés») dans le cas où le nombre d'Associés dépasse vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Dans un tel cas, chaque associé doit donner son vote par écrit. Si elles sont adoptées, les Résolutions Circulaires des Associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

iii) Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives et a un nombre de voix égal au nombre de Parts qu'il détient.

11.3. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Toutes les décisions excédant les pouvoirs du Gérant Unique ou du Conseil de Gérances sont prises par l'Associé Unique ou les Associés. Les résolutions qui sont adoptées en Assemblée Générale ou par voie de résolutions circulaires sont valablement adoptées lorsqu'elles sont prises par des Associés représentant plus de la moitié du capital de la Société. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les Associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(ii) Dans le cadre des Assemblées, l'Associé Unique ou les Associés doit/doivent être convoqué(s) au moins dix (10) jours avant la date de l'Assemblée à l'initiative du Président si un Présent a été élu ou de tout Gérant ou des Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social par courrier recommandé adressé aux Associés à son/leur adresse inscrite dans le registre des Associés détenu au siège social de la Société, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite Assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

iv) Si tous les Associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Pour le calcul du quorum et la majorité, chaque Associé peut participer à n'importe quelle Réunion des Associés par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à tous les Associés d'être identifié et de participer de façon effective et permanente à la Réunion. La participation à une Réunion par ces moyens est équivalente à la participation en personne à de telles réunions, à condition qu'au moins un Associé ou son représentant soit physiquement présent au siège social de la Société. Une Réunion tenue en utilisant de tels moyens de communication sera considérée comme avoir eu lieu au siège social de la Société.

(vi) Un Associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, Associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Résolutions circulaires prises à l'unanimité peuvent être passées à tout moment sans préavis.

(viii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des Associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un Associé dans la Société exige le consentement unanime des Associés.

##### Art. 12. Associé Unique.

12.1. Lorsque le nombre des Associés est réduit à un (1), l'Associé Unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Les contrats conclus entre l'Associé Unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

12.3. Toute référence dans les Statuts aux Associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'Associé Unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.4. Les résolutions de l'Associé Unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.



## V. Comptes annuels - affectation des bénéfices - contrôle

### Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de la même année.

13.2. Chaque année, le Gérant ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance dresse un inventaire indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société ainsi que le bilan, le compte de profits et pertes, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires selon les prescriptions de la loi en vigueur.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire, du bilan du compte de profits et pertes au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5. Lorsque le nombre d'Associés de la Société excède vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle doit se tenir chaque année le troisième mardi du mois de juin à 15.00 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un «jour Ouvrable»), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

### Art. 14. Commissaire(s) aux comptes - Réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

14.1 Lorsque le nombre d'Associés de la Société excède vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être Associés ou non.

14.2 Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s), dans les cas prévus par la loi.

14.3 L'Associé Unique ou les Associés devra/devront nommer le(s) commissaire(s) aux comptes / réviseurs d'entreprises agréé(s) et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes / réviseur(s) d'entreprises agréé(s) pourra/pourront être réélu(s).

### Art. 15. Affectation des bénéfices - Distribution.

15.1. Sur le bénéfice net déterminé conformément aux dispositions légales applicables, chaque année, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé en dessous de dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Le Solde des bénéfices nets peut-être distribué à l'Associé Unique ou aux Associés en proportion de leur participation dans la Société. Toutefois, l'Associé Unique ou les Associés peuvent décider, par un vote à la majorité prévue conformément aux dispositions légales applicables, que le bénéfice, déduction faite de la réserve légale, soit reporté ou transféré à une réserve spéciale disponible.

15.3 Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil de Gérance ou par le Gérant Unique;

(ii) Le montant susceptible d'être distribué comme acompte(s) sur dividendes n'excédera pas le montant des bénéfices nets réalisés depuis la fin du dernier exercice précédant la distribution (sous réserve de l'approbation préalable des comptes annuels relatif à l'exercice social en question), augmenté des bénéfices reportés et prélèvements effectués sur les réserves disponibles (excluant pour ce calcul toute prime d'émission) et diminués des pertes reportées et sommes devant être allouées à la réserve légale ou à/aux réserve(s) statutaire(s); et

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil de Gérance ou par l'Associé Unique dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires.

## VI. Dissolution - liquidation

### Art. 16.

16.1. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'Associé Unique ou d'un des Associés.

16.2. Sauf dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne s'effectuera que par résolutions valablement prises par l'Assemblée Générale des Associés conformément aux conditions de vote requis pour la modification des présents Statuts.

16.3. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera effectué par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, Gérants ou non et toute personne physique ou morale nommées par l'Assemblée Générale des Associés, le cas échéant par l'Associé Unique, qui déterminera leurs pouvoirs et son/leurs émoluments(s). Sauf décision contraire, le ou les liquidateurs aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

16.4. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux Associés proportionnellement aux Parts détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

**Art. 17.** Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.»

### *Neuvième décision*

L'Associé Unique décide de fixer le nombre de membres du Conseil de Gérance de la Société à 3 (trois) et donc de nommer, comme nouveaux Gérants de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Tim HASHAGEN, né à Bremen (Allemagne) on 20 août 1981, demeurant au 7, rue Yolande, L-8259 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Frank SCHÖNEBORN, né à Freiberg (Allemagne) le 17 juin 1974, demeurant au 11, Chalmers Way, Twickenham GB -TW11QG Grand Londres, Royaume-Uni; et

- Monsieur Walter Heinrich GALINAT, né à Erzhausen (Allemagne) le 31 janvier 1956, demeurant au 20, Georg-Buechner Str. D-64859 EPPERTSHAUSEN, Allemagne.

### *Dixième décision*

L'Associé Unique constate que le siège social de la Société reste inchangé et donc, est toujours 32-36, Boulevard d'Avranches L-1160 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépens, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte notarié, sont estimés à environ trois mille huit cents euros (EUR 3.800,-).

La partie comparante accepte d'être expressément tenue conjointement et solidairement responsable quant au paiement des frais, dépens, rémunérations ou charges mentionnées ci-dessus.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.30 heures (heure de Luxembourg).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois, année et heure qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du mandataire pré qualifié de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même mandataire de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Après lecture faite au mandataire de la partie comparante et traduit, ce dernier a signé avec nous, notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.-P. François, L. Mais, R. Le Squeren, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 27 février 2015. GAC/2015/1693. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 11 mars 2015.

Référence de publication: 2015040836/860.

(150046936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

---

### **Marks & Clerk (Luxembourg) LLP, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 144.318.

Marks & Clerk (Luxembourg) LLP (UK - OC3375 - Companies House), soussigné, confirme la radiation de Monsieur Sigmar Lampe et la nomination de Monsieur Luca Polverari, né le 19 avril 1970 à Differdange, Partner, en tant que représentant permanent pour l'activité de la succursale Marks and Clerk (Luxembourg) LLP (B144318) au Registre de Commerce et des Sociétés.

Le 13/03/2015.

Pour Marks & Clerk (Luxembourg) LLP (UK - OC3375 - Companies House)

H D Lord

Référence de publication: 2015041776/14.

(150047423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

---

**Weinberg Real Estate Holding #2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.860.090,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 180.089.

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre février,  
par-devant nous Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

WEINBERG REAL ESTATE PARTNERS # 2 S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois avec siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 171.445 (le «Souscripteur A»),

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzete, en vertu d'une procuration donnée le 20 février 2015, qui, après avoir été signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte;

Et

WEINBERG REAL ESTATE CO-INVEST S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy L- 1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 179.569 (le «Souscripteur B»),

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzete, en vertu d'une procuration donnée le 20 février 2015, qui, après avoir été signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Lesquelles, représentées, étant les deux associés (les Associés) de WEINBERG REAL ESTATE HOLDING #2 S. A R.L., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 180.089 (la Société) constituée par un acte reçu par Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf, le 31 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2652 en date du 24 octobre 2013, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 27 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2363 en date du 3 septembre 2014 (les Statuts)

représentées comme mentionné ci-dessus ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*Première résolution*

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million sept cent cinquante-quatre mille huit cent soixante euros (EUR 1.754.860,-) par l'émission de: (i) un million cinq cent soixante-dix-neuf mille trois cent soixante-quatorze (1.579.374) nouvelles parts sociales de Classe A, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, par un apport en numéraire d'un million cinq cent soixante-dix-neuf mille trois cent soixante-quatorze euros (EUR 1.579.374,-) et (ii) cent soixante-quinze mille quatre cent quatre-vingt-six (175.486) nouvelles parts de Carried, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, par un apport en numéraire de cent soixante-quinze mille quatre cent quatre-vingt-six euros (EUR 175.486,-).

*Deuxième résolution  
Souscription - paiement*

En ce qui concerne la souscription, le Souscripteur A a déclaré souscrire un million cinq cent soixante-dix-neuf mille trois cent soixante-quatorze (1.579.374) nouvelles parts sociales de Classe A, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, par un apport en numéraire d'un million cinq cent soixante-dix-neuf mille trois cent soixante-quatorze euros (EUR 1.579.374,-).

En ce qui concerne la souscription, le Souscripteur B a déclaré souscrire cent soixante-quinze mille quatre cent quatre-vingt-six (175.486) nouvelles Parts de Carried, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, par un apport en numéraire de cent soixante-quinze mille quatre cent quatre-vingt-six euros (EUR 175.486,-) sont affectés au capital social de la Société.

Le montant d'un million sept cent cinquante-quatre mille huit cent soixante euros (EUR 1.754.860,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment.

Les Associés ont décidé d'accepter lesdites souscriptions et lesdits paiements et d'émettre un million cinq cent soixante-dix-neuf mille trois cent soixante-quatorze (1.579.374) nouvelles parts sociales de Classe A au Souscripteur A et cent soixante-quinze mille quatre cent quatre-vingt-six (175.486) nouvelles Parts de Carried au Souscripteur B.

*Troisième résolution*

Les Associés ont décidé de modifier l'article 6.1 des Statuts pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« 6.1. Le capital social est fixé à quatre million huit cent soixante mille quatre-vingt-dix euros (EUR 4.860.090,-), représenté par quatre million trois cent soixante-quatorze mille quatre-vingt-un (4.374.081) Parts Sociales de Classe A et quatre cent quatre-vingt-six mille neuf (486.009) Parts de Carried, sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.»

Le reste de l'article 6 reste inchangé.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

**Follows the English translation of the above text:**

In the year two thousand and fifteen on the twenty fourth day of the month of February, Before us Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

WEINBERG REAL ESTATE PARTNERS # 2 SCA, a partnership limited by shares (société en commandite par actions) governed by the Laws of Luxembourg, with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number 171.445, (the "Subscriber A"),

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of proxy granted on 20 February 2015, which after being signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned Notary, will remain annexed to the present deed,

And

WEINBERG REAL ESTATE CO-INVEST S.A., a public limited liability company (société anonyme), governed by the Laws of Luxembourg, with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number 179.569 (the «Subscriber B»),

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of proxy granted on 20 February 2015, which after being signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned Notary, will remain annexed to the present deed,

both represented, as shareholders (the Shareholders) of WEINBERG REAL ESTATE HOLDING #2 S. A R.L. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number 180.089 (the Company) incorporated pursuant to a deed of Maître Marc Loesch, Notary residing at Mondorf, dated 31 July 2013, published on 24 October 2013 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2652, the articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 27 June 2014, published on 3 September 2014 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2363 (the Articles).

represented as hereabove stated, has also requested, the officiating Notary to enact the following:

*First resolution*

The Shareholders resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one million seven hundred fifty four thousand eight hundred sixty euro (EUR 1,754,860.-) with the issuance of: (i) one million five hundred seventy-nine thousand three hundred seventy-four (1,579,374) new class A shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, by a contribution in cash of one million five hundred seventy-nine thousand three hundred seventy-four euros (EUR 1,579,374.-) and (ii) one hundred seventy-five thousand four hundred eighty-six (175,486) new Carried Shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each, by a contribution in cash of one hundred seventy-five thousand four hundred eighty-six euros (EUR 175,486.-).

*Second resolution*

*Subscription - Payment*

With regards to the subscription, the Subscriber A declared to subscribe for one million five hundred seventy-nine thousand three hundred seventy-four (1,579,374) new class A shares by a contribution in cash of one million five hundred seventy-nine thousand three hundred seventy-four euros (EUR 1,579,374.-).

With regards to the subscription, the Subscriber B declared to subscribe for one hundred seventy-five thousand four hundred eighty-six (175,486) new Carried Shares, by a contribution in cash of one hundred seventy-five thousand four hundred eighty-six euros (EUR 175,486.-) is allocated to the share capital of the Company.

The amount of one million seven hundred fifty four thousand eight hundred sixty euro (EUR 1,754,860.-) was therefore available to the Company.

The Shareholders resolved to accept said subscriptions and payments and to issue one million five hundred seventy-nine thousand three hundred seventy-four (1,579,374) shares of Class A to be subscribed by the Subscriber A and one hundred seventy-five thousand four hundred eighty-six (175,486) new Carried Shares to be subscribed by the Subscriber B.

*Third resolution*

The Shareholders resolved to amend Article 6.1 of the Articles to reflect the above resolutions. Said paragraph shall read from now on as follows:

“ **6.1.** The share capital is set at four million eight hundred sixty thousand ninety euro (EUR 4,860,090.-) represented by four million three hundred seventy-four thousand and eighty-one (4,374,081) class A shares and four hundred eighty-six thousand and nine (486,009) Shares Carried, in registered form, with a par value of one euro (EUR 1, -) each.

The rest of the article 6 remains unchanged.

There being no further business, the meeting, was closed.

The undersigned Notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person the present deed is worded in French followed by an English version; and in case of divergences between the French and the English version, the text in French will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette by the undersigned Notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned Notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned Notary, this original deed.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 février 2015. Relation: EAC/2015/4725. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015040746/137.

(150046286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

**Weinberg Real Estate Partners #2 SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 171.445.

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre février.

Par-devant Me Kessler, notaire de résidence à, Esch sur Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

**A COMPARU:**

Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, résidant professionnellement à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en qualité de mandataire de Weinberg Real Estate Partners #2 S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171445 (la Société), constituée par un acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, le 18 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2541 et numéro 2542 en date du 12 octobre 2012, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 5 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 131 en date du 17 janvier 2015 (les Statuts).

En date du 24 février 2015, Weinberg Real Estate S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 12.500 et dont le siège social se situe 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.907, en sa qualité d'associé-gérant-commandité de la Société (l'Associé-Gérant-Commandité), a pris des résolutions écrites (les Résolutions) relatives à l'augmentation de capital de la Société, dont un extrait certifié conforme restera annexé au présent acte afin d'être enregistré auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant demande au notaire instrumentant de constater que:

I. La Société a été constituée sous forme d'une société en commandite par actions, conformément à l'acte de constitution acté par le notaire Martine Schaeffer.

II. A moins qu'il n'en soit spécifié autrement dans le présent acte, les termes et autres expressions en majuscule ont le sens qui leur est conféré dans les Statuts.

III. Le capital social de la Société est de neuf millions cinq cent soixante-quatre mille cent quatorze euros (EUR 9.564.114,-) divisé en deux classes d'actions:

(i) un million cinq cent quatre-vingt-quatorze mille dix-huit (1.594.018) Actions de Classe A, ayant une valeur nominale de six Euros (EUR 6,-) chacune; et

(ii) une (1) Action de Classe B, ayant une valeur nominale de six Euros (EUR 6,-).

IV. Conformément à l'article 6.4 des Statuts, le capital social autorisé de la Société est fixé à quatre-vingt millions dix Euros (EUR 80.000.010,-). Suite à la dernière modification de Statuts du 5 décembre 2014, la valeur nominale des Actions de Classe A et de l'Action de Classe B de la Société est fixée à six euros (EUR 6,-) chacune. Par conséquent, le capital autorisé de la Société est représenté par treize millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-quatre (13.333.334) Actions de Classe A et une (1) Action de Classe B.

V. Conformément à l'article 6.5 des Statuts, l'Associé-Gérant-Commandité est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication de l'acte de constitution de la Société à émettre, conformément aux Appels de Tranche, des Actions de Classe A dans les limites du capital autorisé. Chaque Action de Classe A ayant une valeur nominale de six euros (EUR 6,-), treize millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-quatre (13.333.334) Classe A peuvent être émises dans le cadre du capital social autorisé de la Société.

VI. Conformément aux Résolutions, l'Associé-Gérant-Commandité a décidé d'augmenter, en date du 24 février 2015, le capital social de la Société d'un montant de EUR 8.328.996,- (huit millions trois cent vingt-huit mille neuf cent quatre-vingt-seize euros) de manière à fixer le capital social de la Société à EUR 17.893.110,- (dix-sept millions huit cent quatre-vingt-treize mille cent dix euros), par l'émission de un million trois cent quatre-vingt-huit mille cent soixante-six (1.388.166) nouvelles Actions de Classe A, ayant les mêmes droits que les Actions de Classe A existantes, d'une valeur nominale de six euros (EUR 6,-) chacune et intégralement libérées par apport en numéraire pour le montant entier.

VII. Dès lors le comparant déclare que l'Associé-Gérant-Commandité a accepté la souscription de toutes les nouvelles Actions de Classe A et que ces nouvelles actions ont été payées par des apports en numéraire tels que décrites dans les Résolutions. L'ensemble des un million trois cent quatre-vingt-huit mille cent soixante-six (1.388.166) nouvelles Actions de Classe A de la Société ayant une valeur nominal de six euros (EUR 6,-), ont été complètement libérées par un paiement en espèce d'EUR 8.328.996,- (huit millions trois cent vingt-huit mille neuf cent quatre-vingt- six euros) et ce montant a été mis à la libre disposition de la Société.

VIII. En conséquence de ce qui précède, l'article 6 des Statuts est modifié comme suit:

« **Art. 6. Capital social.**

6.1 Le capital social de la Société est fixé à dix-sept millions huit cent quatre-vingt-treize mille cent dix euros (EUR 17.893.110,-), divisé en deux classes d'actions:

(i) deux millions neuf cent quatre-vingt-deux mille cent quatre-vingt-quatre (2.982.184) Actions de Classe A, ayant une valeur nominale de six euros (EUR 6,-) chacune; et

(ii) une (1) Action de Classe B, ayant une valeur nominale de six euros (EUR 6,-).

6.2 Lorsqu'elles sont émises, les Actions de Classe A et l'Action de Classe B sont désignées individuellement par une Action et ensemble par les Actions, à chaque fois que la référence à une classe particulière d'Actions n'est pas justifiée.

6.3 Le capital social émis de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant de la manière prévue pour la modification des présents Statuts.

6.4. Le capital social autorisé de la Société est fixé à quatre-vingt millions dix euros (EUR 80.000.010,-), représenté par treize millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-quatre (13.333.334) Actions de Classe A et une (1) Action de Classe B, ayant chacune une valeur nominale de six euros (EUR 6,-).

6.5 L'Associé-Gérant-Commandité est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la constitution de la Société:

(i) à émettre, conformément aux Appels de Tranche, jusqu'à concurrence de treize millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-quatre (13.333.334) Actions de Classe A, ayant une valeur nominale six euros (EUR 6,-) chacune, dans les limites du capital autorisé indiqué à l'Article 6.4, à enregistrer, par voie d'acte notarié, chacune des émissions d'Actions de Classe A correspondantes, et, à modifier l'Article 6 des Statuts et le registre des Actionnaires de la Société en conséquence;

(ii) à limiter ou suspendre les droits de souscription préférentielle des Actionnaires pendant la Période de Souscription, et ce afin de permettre l'entrée au capital de la Société des Actionnaires Ultérieurs.»

VIII. La traduction anglaise de l'article 6.1 des Statuts est modifiée comme suit:

« **Art. 6. Capital.**

6.1 The initial share capital of the Partnership is set at seventeen million eight hundred ninety three thousand one hundred ten Euro (EUR 17,893,110,-) divided into the following two classes of shares:

(i) two million nine hundred eighty two thousand one hundred eighty four (2,982,184) Class A Shares with a par value of six Euro (EUR 6,-); and

(ii) one (1) Class B Share with a par value of six Euro (EUR 6,-).

6.2 The Class A Shares and the Class B Share, when issued, shall individually be referred to as a Share and collectively as the Shares, whenever the reference to a specific category of Shares is not justified.



6.3 The issued capital of the Partnership may be increased or reduced by a decision of a meeting of the Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to these Articles.

6.4 The authorised share capital of the Partnership is set at eighty million and ten Euro (EUR 80,000,010.-), represented by thirteen million three hundred thirty three thousand three hundred thirty four (13.333.334) Class A Shares and one (1) Class B Share, having a par value of six Euro (EUR 6.-) each.

6.5 The General Partner is authorised, within a five (5) year period as from the date of incorporation of the Partnership:

(i) to issue, according to the Drawdowns, up to thirteen million three hundred thirty three thousand three hundred thirty four (13.333.334) Class A Shares having a par value of six Euro (EUR 6.-) each, within the limits of the authorised share capital indicated under Article 6.4 and to record by way of a notarial deed each and any issuance of Class A Shares and to amend Article 6 and the share register of the Partnership accordingly;

(ii) to waive or limit the Shareholders preferential subscription rights during the Subscription Period, in order to allow the subscription by Subsequent Shareholders.»

Dont acte, le présent acte est dressé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 février 2015. Relation: EAC/2015/4724. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015040747/108.

(150046285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

**Omicron Distribution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4205 Esch-sur-Alzette, 1, rue Lankelz.

R.C.S. Luxembourg B 24.769.

L'an deux mille quinze.

Le dix-sept février.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

**A COMPARU**

1.- Madame Caroline FELTZ, fonctionnaire, née à Esch/Alzette, le 14 avril 1982, demeurant à L-4046 Esch/Alzette, 27, rue Cité Joseph Brebsom

2.- Madame Isabelle FELTZ, fonctionnaire, née à Esch/Alzette, le 14 avril 1982, demeurant à L-4046 Esch/Alzette, 37, rue Cité Joseph Brebsom

Lesquelles comparantes déclarent être suite à une cession de parts sociales sous seing privé en date du 16 octobre 2012, publié par extrait au Mémorial C, numéro 2757 du 13 novembre 2012 les seules associées de la société à responsabilité limitée OMICRON DISTRIBUTION S.à r.l., avec siège social à L-4333 Esch/Alzette, 1, rue Lankelz,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 24.769,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Norbert MULLER, alors notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 30 août 1986,

publié au Mémorial C, numéro 317 du 13 novembre 1986,

modifiés a plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Norbert MULLER, notaire prénommé, en date du 03 avril 1992,

publié au Mémorial C, numéro 409 du 18 septembre 1992

dont le capital social est inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg comme suit: cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent quatorze euros et quatre-vingt-deux cents (198.314,82,-€)

Le capital social est réparti comme suit:

|  |       |
|--|-------|
| 1.- Madame Caroline FELTZ, prénommée QUATRE MILLE PARTS SOCIALES ..... | 4.000 |
| 2.- Madame Isabelle FELTZ, prénommée QUATRE MILLE PARTS SOCIALES ..... | 4.000 |
| TOTAL: HUIT MILLE PARTS SOCIALES .....                                 | 8.000 |

Les comparantes prient le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1) L'objet social de la société est modifié, de sorte que l'article trois (3) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

**Art. 3.** La société a pour objet l'importation et l'exportation, l'achat et la vente en gros et en détail de tous produits et matériel électronique et électrique.

Elle peut faire toutes opérations commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement, en tout ou en partie à son objet social.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physique, sous réserve des dispositions légales afférentes.

2) La valeur nominale des parts sociales d'un montant de mille francs (1000) LUF est supprimé.

3) Le capital social de la société est converti en cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent quatorze euros et quatre-vingt-deux cents (198.314,82,-€).

Pour arrondir ce capital et pour disposer d'un montant de cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cents euros (198.500,-€), les comparantes déclarent qu'ils ont versé à la caisse de la société le montant de cent quatre-vingt-cinq euros et dix-huit cents (185,18-€).

Ensuite de ce qui précède les comparants décident de modifier l'article cinq (5) des statuts comme suit:

**Art. 5.** Le capital social est fixé à CENT-QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE CINQ CENTS EUROS (198.500,-€) représente par huit mille parts sociales (8.000) sans désignation de valeur nominale.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Feltz, I. Feltz, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 février 2015. Relation: EAC/2015/4254. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015039909/55.

(150045125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2015.

### **Estation, Société Anonyme.**

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 104.917.

#### *Procès verbal d'une assemblée générale des actionnaires tenue le 24 février 2015*

L'assemblée générale tenue le 24 février 2015 a pris les résolutions suivantes:

1. d'accepter la démission de Mr. Maurice Krämer en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat;
2. d'accepter la démission de Mme. Katerina Kubova en tant qu'administratrice de la Société avec effet immédiat;
3. d'accepter la démission de Mme. Sylvia Marinelli en tant qu'administratrice de la Société avec effet immédiat;
4. de nommer Mme. Elena Hadjifyntani, née à Odessa, Ukraine, le 2 octobre 1974 avec adresse professionnelle au 12, rue Léandre Lacroix, 1913 Luxembourg, en tant qu'administratrice de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020;
5. de nommer Mr. Roel Schrijen, né à Sittard, Pays-Bas, le 30 juin 1973 avec adresse professionnelle au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020;
6. de nommer Mr. Peter Hendriks, né à Sittard, Pays-Bas, le 27 novembre 1955 avec adresse professionnelle au 12, Haltenweg, CH-8832 Wilen b. Wollerau, en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020;
7. de nommer Mme. Lucienne Van Binsbergen, née à Sittard, Pays-Bas, le 25 septembre 1967, résidant au 123-125, Heiderstraat, NL-6114AC Susteren, en tant qu'administratrice de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020;
8. de nommer Mme. Ilse Vandael, née à Bree, Belgique, le 2 août 1975 avec adresse professionnelle au 26, Vinken-kantstraat, B-3660 Opplabbeek, en tant qu'administratrice de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020;
9. de transférer le siège social de la Société au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, avec effet immédiat.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015040954/30.

(150046690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.